



Décision du 25 Avril 2022 en application de l'article L 5211-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

POINT A TEMPS 2022

Marché 2022-0000000002-00

2022- 09

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ainsi que le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Brame Benaize, Basse Marche et Haut Limousin au 01 Janvier 2017 et portant création de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 Mai 2019 portant statut de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération n°2020-085 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la délibération en date du 20 Septembre 2021 approuvant le programme de voirie 2022 ;

Vu le budget de la communauté de communes du Haut- Limousin en Marche ;

Vu la consultation lancée le 15/02/2022;

Vu les offres reçus le 18/03/2022 et l'analyse faite par les services ;

Considérant la nécessité d'assurer les travaux de POINT A TEMPS 2022

D E C I D E

Article 1 : Un marché de travaux (n°2022-0000000002-00) est conclu avec la société COURCELLE Didier, 18 rue du 19 mars 1962, 87190 MAGNAC LAVAL, pour un montant de 50 279,10 € HT soit 60 334,92 € TTC pour l'exécution du POINT A TEMPS 2022,

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022
Affiché le 26 AVR. 2022
ID : 087-200071942-20220425-D_2022_08-AR

Article 2 : La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Bellac le 25 Avril 2022

Le Président

